

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF884

présenté par

M. Vallaud, M. Faure, M. Echaniz, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	500 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Complément solidarité logement étudiant (CSLE) <i>(ligne nouvelle)</i>	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et proposé par les Jeunes Socialistes vise à renforcer le soutien au pouvoir d'achat des jeunes, et plus particulièrement des étudiants issus de milieux modestes, en répondant à la flambée des loyers dans les grandes villes universitaires et à la montée de la précarité étudiante.

Il propose ainsi la création d'un complément solidarité logement étudiant (CSLE), d'un montant de 100 € par mois, qui serait attribué automatiquement aux étudiants boursiers des échelons 4 à 7 ainsi qu'aux étudiants modestes non boursiers disposant de revenus équivalents. Le CSLE concernerait environ 400 000 bénéficiaires (300 000 boursiers et 100 000 étudiants modestes non boursiers), pour un coût annuel évalué à 480 millions d'euros.

Afin dans le même temps d'assurer une simplicité du versement, une lutte active contre le non-recours et de garantir l'accès effectif à ces droits, le versement du CSLE pourrait être automatisé pour les boursiers grâce à l'interconnexion des bases de données de la CAF et du CROUS, complétée par une campagne nationale d'information. Afin de financer le coût de mise en œuvre technique et de communication, un besoin supplémentaire est estimé à 20 millions d'euros.

Cette mesure combinée à notre proposition de revalorisation sensible des APL étudiants, permettrait une réduction de la part du logement dans le budget étudiant, passant de 55 % à environ 40 %, tout en améliorant les conditions de vie et de réussite universitaire grâce à la diminution du cumul d'emplois salariés.

Ainsi le présent amendement propose la création d'un nouveau programme budgétaire au sein de la mission dénommé : complément solidarité logement étudiant (CSLE) et disposant d'une action unique abondée à hauteur de 500M€ en AE et en CP par la minoration à due concurrence des même crédits de l'action 04 du programme 135.

Naturellement nous ne souhaitons pas pénaliser les crédits du programme 135 et souhaitons donc la levée du gage en cas d'adoption du présent amendement.